

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 07 Avril 2021

OBJET : 19/2021

ENGAGEMENT 2020-2026 : ECOLOGIE POUR TOUS - ENCOURAGER LES PRATIQUES RÉDUISANT LA PRODUCTION DES DÉCHETS - CRÉATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE POULAILLERS À DOMICILE AFIN DE RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ORGANIQUES

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE SEPT AVRIL à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES
Présents :	26	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	0	M. Bruno DUBOS - Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL - Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX - Conseillers municipaux -
Pouvoir (s)	3	M. Jean-Marc BOURNIQUEL à M. Francis CREPIN ; Mme Laurianne VEYRET à M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Marie TOULET à Mme Hélène DESHAIES
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		1 ^{er} Avril 2021

Expose

Considérant que le dispositif de subvention de poulaillers à domicile participe à la réduction de la production de déchets organiques,

Pour favoriser la diminution des déchets organiques, la Ville de Foulayronnes propose de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de poulaillers.

1. LES CONDITIONS D'OBTENTIONS :

- Résider dans la Commune de Foulayronnes,
- Pas de conditions de revenus,
- Dans la limite de 60 poulaillers d'ici décembre 2021,
- Participation à hauteur de 50€ sur le montant TTC
- Limité à 1 poulailler par foyer,
- Possibilité de se faire financer l'acquisition du matériel pour la création des poulaillers.

2. LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

Le bénéficiaire retire le dossier de demande de subvention à la Mairie.

Le dispositif sera mis en place pour l'année 2021 auprès des 60 premiers bénéficiaires.

Le budget alloué est de 3 000 € en dépense.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le dispositif de subvention pour l'acquisition de poulaillers, dans la limite d'un par foyer, sans conditions de revenus.
- **ETEND** le dispositif à l'acquisition du matériel pour la création des poulaillers.
- **MANDATE** le Maire, pour effectuer toute démarche nécessaire à cette opération et de **SIGNER** tous actes et documents y afférents.
- **PREND ACTE** que les dépenses ont été inscrites au budget 2021.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

